



Conseil d'Administration du 28 septembre 2021

- Ordre du jour
- Actualité Sécurité : Information sur la révision de l'arrêté du 13 juillet 2000
 - Point à mi-année des activités d'exploitation de maintenance
 - Cartographie 2021 des risques du distributeur
 - Présentation des éléments semestriels comptables et financiers



Thierry FAUX

Administrateur CGT

Actualités

- RE 2020
- + 12,6%

Dernière minute

RE 2020

L'association COÉNOVE* met les pleins gaz contre la RE2020. En effet, elle estime que le gaz renouvelable a toute sa place dans la construction neuve « individuelle et collective ».

Par conséquent, l'association a décidé de saisir le conseil d'état sur la RE2020 car cette dernière conduit à exclure progressivement le recours au gaz dans les constructions neuves sans distinction entre gaz naturel et gaz vert à partir du 1^{er} janvier 2022.

*Association pour le mix-énergétique et la complémentarité des énergies.

+12,6%

Les usagers du gaz (TRV) subissent une nouvelle fois une forte augmentation du gaz. Ils représentent 3.1 millions d'abonnés sur les 10.7 millions d'usagers au gaz. Cette hausse va inciter les usagers à choisir des tarifs de marchés qui sont proposés à prix fixe pendant environ deux ans, voire même accélérer ce processus. Juste le temps de faire la jonction avec la suppression du TRV qui est prévue pour l'été 2023, à la condition d'être en deçà des 2 millions d'abonnés au tarif historique (ce qui, effet bénéfique, pourrait conduire à ne pas les supprimer au regard de l'envolée des prix)

Depuis le début de l'année, la hausse est croissante et cette dernière augmentation est la goutte de trop. Le gouvernement a donc décidé de geler la flambée des prix de l'électricité et du gaz jusqu'au printemps prochain !

Les prix flambent et les emplois dans le secteur de l'énergie, toutes entreprises confondues de la branche des IEG, fondent !

Et les dividendes ne cessent de croître ! En effet, depuis 2006, les infrastructures de stockages et de réseaux ont permis à ENGIE et Teréga de faire remonter 24 milliards de dividendes !

De leur côté, les usagers, devenus clients, perdent l'équité, l'intérêt général et constatent une dégradation du service public de l'énergie.

La FNME CGT réaffirme que l'énergie, et donc l'électricité et le gaz, sont des biens de première nécessité indispensables pour vivre dignement et sont également des éléments majeurs de lutte contre le réchauffement climatique et de compétitivité des entreprises.

Il y a donc nécessité et urgence à sortir des dogmes de la concurrence libre et non faussée pour l'ensemble du secteur énergétique.

C'est pour cela que la [FNME CGT propose un Programme Progressiste de l'Énergie](#) en France.

1 Actualité Sécurité : Information sur la révision de l'arrêté du 13 juillet 2000

Dommages aux ouvrages à fin août : la tendance à la baisse se poursuit. On l'observe depuis de nombreux mois malgré des demandes de déclaration de travaux en hausse. Cela s'explique en parti par la modification des types de chantiers, le recours à l'intérim moins important et par des accompagnements ciblés de GRDF. **Le ratio DO/DICT atteint un niveau historiquement bas !**

A l'opposé de ces résultats, **le nombre d'accidents en service à fin août est en hausse par rapport à 2019/2020**. L'année 2020 est une année atypique, rappelons-le. On remarque une forte diminution des accidents de trajet de l'ordre de 50 % par rapport à 2020 et l'absentéisme maladie est en recul de 3.5 %. **A fin août, on comptabilise 2 accidents spécifiques gaz à Toulouse et à Luçon**. Concernant ce dernier, tous les membres du CA ont eu connaissance de l'analyse de l'accident spécifique survenu le 7 juin 2021 à la demande des administrateurs salariés.

Révision de l'arrêté du 13 juillet 2000 : Les évolutions réglementaires en 2020 (renouvellement des canalisations réseaux TB (tôle bitumée qu'on ne trouve qu'à Paris), fonte, cuivre et dispositifs de coupures automatiques les branchements PE non reporté en classe A), devraient se traduire par un accroissement des investissements de 60 M€/an en y intégrant la nouvelle réglementation Détendeurs.

Les conséquences pour l'entreprise : renouvellement de 4 700 Kms (environs) de réseaux TB, Fonte Ductile et Cuivre. Le renouvellement des fontes se fera par rapport à la présence de terrain argileux et s'échelonnera entre fin 2030 pour un environnement d'argile fort (800 Kms), 2040 pour l'argile moyen (1 950) et fin 2050 pour tout autre environnement, soit un résidu de 1 250 Kms.

A la date du 1^{er} Juillet 2032 tous les branchements PE MPB non reportés en classe A seront équipés d'un dispositif de coupure automatique, soit environ 170 000 BRT.

2 Point à mi-année des activités d'exploitation de maintenance

200 000
interventions de sécurité

Les interventions de sécurité sont en croissance depuis 2016, et tendent à se stabiliser depuis 2019 à 200 000 interventions de sécurité par an (à fin juin 2021 on totalise 97 500 ISG).

ISG : Par agent et par an, le chiffre est en augmentation. En effet, un agent en 2016 effectuait en moyenne 43 ISG contre 59 sur la période de juillet 2020 à juin 2021 soit 37 % interventions de plus !

ASP : le délai des Arrivées Sur Place se dégrade depuis 2018 d'1.40 minutes en moyenne pour se rendre sur une intervention.

Délai d'arrivée sur place

Année	Délai Moyen (en min)
2018	27.99
2019	29.37
2020	29.45

Et pourtant, **1 555 véhicules** sont géopositionnés dans le cadre de l'ISG ! Et il y a mieux que le géo-positionnement et son efficacité a été prouvé !



En effet, afin d'améliorer le délai des ASP, **j'ai demandé la réintroduction dans les AI de l'indicateur des 75 % en moins de 30 minutes.** Ce dernier est un gage d'efficacité et de sécurité pour les agents ISG dans notre capacité à intervenir « dans les meilleurs délais » comme l'impose la loi. C'est mieux que de supprimer des ZEPIG...

L'évolution réglementaire (projet de modification de l'arrêté du 13 juillet 2000), concernant **les délais d'ASP consiste à intervenir dans l'heure dans 96 % des cas avec une mesure du taux à la maille nationale et non plus départementale. On ne peut que s'inquiéter de cette évolution !**

Pour terminer, **depuis la mise en place de l'EOAI, de nombreuses ZEPIG ont été supprimées.** Aujourd'hui, sous l'impulsion d'une harmonisation après PER 2019, nous craignons de nouvelles restructurations. A cela s'ajoute une réflexion sur la taille des ZEPIG compte-tenu de l'implantation de plus en plus de stations de BIOMETHANE, dont certaines en dehors des ZEPIG. Cela ne semble pas interpeller la direction !

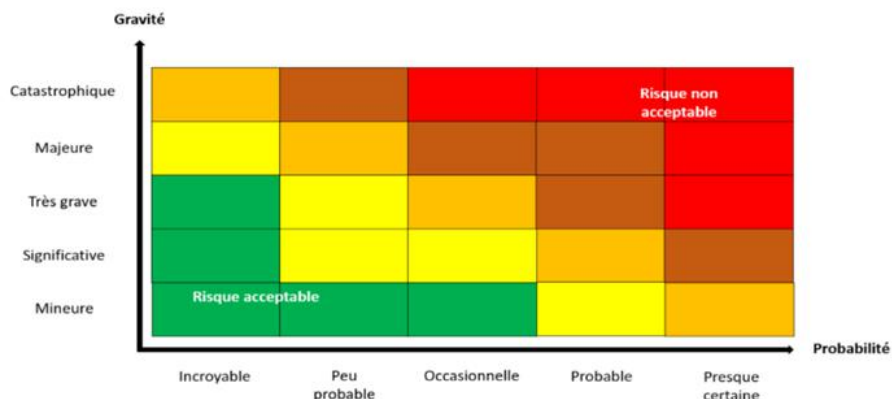
Dans le dossier on nous informe du **nombre de branchements individuels (les détentes intérieures)** connus et répertorié en GMAO. **Sur un parc d'environ 100 000 (chiffre communiqué précédemment) seulement 27 393 détentes étaient identifiées !** Ces détendeurs qui se situent à l'intérieur de l'habitat sont dangereux car le risque d'échappement important de gaz dans l'habitation peut avoir des incidences graves. On peut aussi trouver à l'intérieur des maisons des détendeurs qui ont plus de 60 ans, des événements absents ou non raccordés à l'extérieur ou bouchés (forte accumulation de gaz si déchirure de membrane), des poussières en amont du régulateur pouvant perturber son fonctionnement (montée pression), des OCG anciens de type à bille ou chuchu des années 1960, etc. **Je propose depuis longtemps de supprimer le risque, y compris avec les nouveaux matériels qui ne sont pas prévus pour cette configuration.** GRDF doit absolument programmer le renouvellement de ces branchements en positionnant le détendeur à l'extérieur du bâtiment. Le délai prescrit de 10 ans entre 2 visites doit le permettre.

GRDF met en œuvre une stratégie renforcée pour la maintenance et l'exploitation des postes d'injection de gaz vert dans les réseaux GRDF. A fin août 2021, 255 sites injectent du biométhane dans le réseau exploité par GRDF. Je rappelle les objectifs : 12 TWh de gaz renouvelable dans tous les réseaux d'ici fin 2023. Pour atteindre cet objectif ce sont au moins 500 sites qui devront être mis en service. A l'horizon « 2030 », l'ambition de la loi énergétique pour la croissance verte nous pousse vers une production représentant 10% de la consommation de gaz, soit une production de 39 à 42 TWh de biométhane. Pour y parvenir, il faudra plus de 1 200 sites d'injections. Espérons que le dernier rapport de la mission sénatorial sur la méthanisation ne vienne pas freiner le développement dans ce secteur d'activité (ce rapport est consultable sur le portail Public Sénat). En effet, celui-ci pointe le rapide développement de la filière impulsé par les dernières lois en matière de TE mais alerte aussi sur le niveau de sûreté et d'acceptation des installations.

3 — Cartographie 2021 des risques du distributeur

Les nouvelles cartographies des risques 2021 de GRDF ont été validées par le COMEX de juin dernier.

Quézaco est un outil de gestion des risques qui indique de façon claire et précise les risques de l'entreprise sur un graphique. Cela permet d'identifier rapidement les risques majeurs sur lesquels il est impératif d'agir au plus vite.



Lors de la présentation de la cartographie des risques, avec des échanges parfois tendus, j'ai porté des remarques sur l'évolution des risques :

- le risque industriel qui a été déplacé dans la case peu probable, doit reprendre sa place d'assez probable ;
- le risque concessionnaire doit être classé en assez probable.

En effet, GRDF a décidé unilatéralement de repousser les investissements de renouvellement des ouvrages en PE et acier post 1980 et d'allonger la durée de vie des branchements et des réseaux (en 2016) de 50-60 ans à 100 ans. Cette décision a été prise sans débat ni accord des autorités concédantes. Il existe un risque de blocage de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) en lien avec le risque concession.

En effet, les matériaux en PE commençaient seulement à être utilisés après 1980 et des risques existent : fragilité du PE 2 mm en branchement, qualité de soudage très hétérogène sur le territoire y compris sur l'utilisation de positionneurs et du respect des modes opératoires avec des pièces qui éjectaient de la matière lors des soudages, raccords JSC PE 20 mm amont OCG défailants par fissure, etc.

Par ailleurs, le fait d'avoir décidé de prolonger la durée de vie de ces ouvrages à 100 ans en une seule fois présente un risque important d'erreur. Un sous-investissement serait dommageable pour les infrastructures, propriété des communes. Ces dernières pourraient se crispier et un conflit avec les autorités concédantes n'est pas à exclure.

Enfin, s'agissant des détenteurs intérieures, le risque industriel devraient passer en impact catastrophique puisque nous sommes sur un risque d'accumulation importante et rapide de gaz. La pression y est de 4 bars et on peut comparer ce risque aux dangers de la fonte grise, même si pour l'instant il y a moins d'odeurs de gaz. La moindre explosion aurait un impact médiatique très fort. Cela mettrait en jeu l'avenir du gaz vert et donc la contribution de cette énergie bas carbone dans un mix énergétique équilibré. Rappelons que c'est une condition essentielle dans la réussite de la transition énergétique, notamment de par sa puissance et sa capacité à stabiliser les besoins énergétiques et donc les coûts pour la nation ! (même si en ce moment on voit très bien les effets néfastes du marché pour répondre aux besoins des populations).

4 — Présentation des éléments semestriels comptables et financiers

Le premier semestre 2021 a été relativement froid avec un impact climat positif de 49 M€ par rapport au budget. Comme chaque année, **la trajectoire des effectifs est en retrait de 89 par rapport à la cible budgétaire.** Je constate que les impôts sont en recul à fin juin du fait de l'application du projet de loi de finance 2021 qui prévoyait une baisse de la fiscalité locale. Il s'agit d'un effet d'aubaine qu'on retrouvera jusqu'en 2023 puisqu'il n'avait pas été prévu par la régulation lors des discussion ATRD6.

